

# Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-DECLA-30-07/10/2015

Date de publication : 07/10/2015

## BIC - Obligations déclaratives

---

### Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux  
Régimes d'imposition et obligations déclaratives  
Titre 3 Obligations déclaratives

#### 1

Qu'elles soient placées sous le régime des micro-entreprises, ou sous un régime réel normal ou simplifié d'imposition, les entreprises sont assujetties à des obligations strictement définies par la loi et les dispositions réglementaires, tant en ce qui concerne les diverses obligations qu'elles sont tenues de souscrire que les prescriptions relatives à la tenue, la représentation et la conservation des documents comptables.

#### 10

Concernant les formalités et les obligations déclaratives à caractère administratif à effectuer auprès des centres de formalités des entreprises (CFE), il convient de se référer au [BOI-TVA-DECLA-20-10-10-10](#).

Les obligations diverses fiscales et comptables sont, dans l'ensemble, communes aux entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou à l'impôt sur les sociétés (IS).

En tant que de besoin, il conviendra de se référer au [BOI-IS-DECLA](#) pour les seules obligations spécifiques aux entreprises et divers organismes relevant de l'impôt sur les sociétés.

#### 20

Il en est de même pour la détermination de la compétence territoriale des services.

#### 30

Par suite, sont exposées sous le présent titre :

- les obligations fiscales et comptables dans le cadre du régime réel normal d'imposition (chapitre 1, [BOI-BIC-DECLA-30-10](#)) ;
- les obligations fiscales et comptables dans le cadre du régime du réel simplifié d'imposition (chapitre 2, [BOI-DECLA-30-20](#)) ;

- les obligations fiscales et comptables relatives aux régimes réels d'imposition pour les rémunérations d'associés et état de répartition de parts de bénéfices (chapitre 2.5, [BOI-DECLA-30-25](#))
- les obligations fiscales et comptables dans le cadre du régime des micro-entreprises (chapitre 3, [BOI-BIC-DECLA-30-30](#)) ;
- le lieu d'imposition (chapitre 4, [BOI-BIC-DECLA-30-40](#)) ;
- la période d'imposition (chapitre 5, [BOI-BIC-DECLA-30-50](#)) ;
- les téléprocédures (chapitre 6, [BOI-BIC-DECLA-30-60](#)) ;
- les obligations déclaratives spécifiques (chapitre 7, [BOI-BIC-DECLA-30-70](#)).